

« DIE-IN » - 2 JUILLET 2014 - 18 h 30



RASSEMBLEMENT MILITANT CONTRE LA PEINE DE MORT

PLACE DE LA CONCORDE, PARIS
QUAND LES MILITANTS CONTRE LA PEINE DE MORT AUX ÉTATS-UNIS,
S'ALLONGENT AU SOL EN SIGNE DE SOUTIEN
AU MOUVEMENT ABOLITIONNISTE AMERICAIN

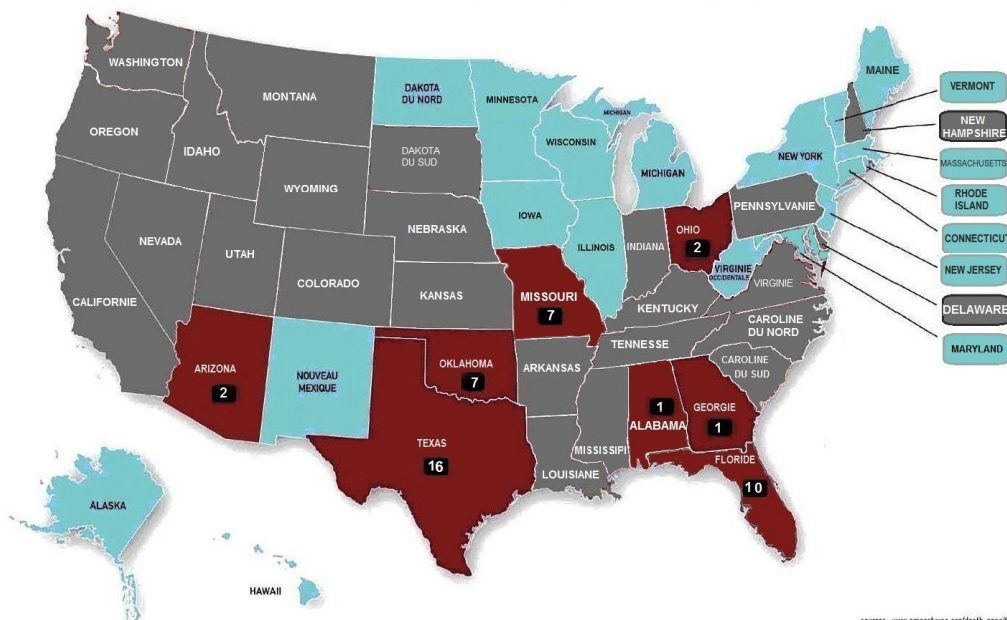
LA PEINE DE MORT AUX ETATS-UNIS

du 20 juin 2013 au 20 juin 2014 **46 exécutions**

★ État ayant aboli la peine de mort (18)

★ État non abolitionniste n'ayant procédé à aucune exécution depuis juillet 2013

★ État non abolitionniste ayant exécuté depuis juillet 2013 et nombre d'exécutions



sources : www.mnjustice.org/death-penalty

Halte aux exécutions capitales aux États-Unis !

LES STATISTIQUES DE LA HONTE

Alors que les États-Unis continuent à faire partie des 5 premiers pays exécuteurs, en compagnie de la Chine, l'Irak et l'Arabie Saoudite, un rapport fort intéressant a été publié par l'organisation, Death Penalty Information Center. Ce rapport ne fait que confirmer les disparités géographiques qui existent non seulement entre les états mais à l'intérieur d'un même état.

Il en ressort que 2% des comtés sont responsables de 52% de toutes les exécutions depuis 1976, de même, 2% des comtés – pas obligatoirement les mêmes – sont responsables de 56% des effectifs de tous les couloirs de la mort du pays.

Il faut aussi noter que 85% de tous les comtés des États-Unis n'ont pas eu un seul cas débouchant sur une exécution en plus de 45 ans.

Cette tendance se poursuit en 2013 : toutes les condamnations à mort de l'année ont été prononcées dans 2% des comtés des États-Unis !

Depuis 1976, 82% des exécutions ont eu lieu dans les états du Sud, 12% dans le Midwest, 6% à l'Est et moins de 1% dans le Nord-Est !

A l'intérieur d'un même état, les disparités sont flagrantes. Ainsi au Texas, la majorité des 254 comtés n'a mené aucun cas d'exécution : seuls 4 comtés (Harris, Dallas, Tarrant et Bexar) sont responsables de près de 50% des exécutions alors qu'ils ne représentent que 34% de la population. On retrouve les mêmes distorsions dans d'autres états : en Ohio, par exemple, 25% des condamnés viennent du comté de Hamilton (Cincinnati) alors que seulement 9% des meurtres répertoriés dans l'état y ont été commis.

Les mêmes études montrent aussi qu'en plus de ces anomalies géographiques, la race – en particulier de la victime – joue un rôle dans le recours ou non à la peine de mort : depuis 1976, 80% des exécutions concernent des victimes blanches...

Le rapport note aussi que, bien que la peine de mort soit peu appliquée, les contribuables de tout le pays sont touchés par les coûts élevés de la peine de mort émanant d'un très faible pourcentage de comtés. En divisant le coût total par le nombre d'exécutions, on arrive à des sommes conséquentes allant de 20 et 30 millions de dollars par exécution.

Les abolitionnistes sont convaincus que ces sommes seraient bien mieux employées dans le développement de la prévention et dans l'accompagnement des victimes.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec eux et les soutenir dans leur combat pour obtenir déjà que la Cour Suprême prononce un nouveau moratoire sur les exécutions.

DIE-IN parisien organisé par ACAT-France (www.acatfrance.fr)

avec le soutien de

Coalition Mondiale contre la peine de mort (www.worldcoalition.org), Collectif Unitaire National de Soutien à Mumia Abu-Jamal (www.mumiaabujamal.net), Death Penalty Focus (www.deathpenalty.org), Ensemble Contre la Peine de Mort (www.abolition.fr), Fédération Internationale de l'ACAT (www.fiacat.org), Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (www.fidh.org), Ligue des Droits de l'Homme (www.ldh-france.org), Lutte Pour la Justice (luttepourlajustice.blogspot.com), Poster for to Morrow (www.posterfortomorrow.org) Réseau d'Alerte et d'Intervention pour les Droits de l'Homme (www.raidh.org).

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 •

Fax : 33 (0)1 40 40 42 44 • Mail : acat@acatfrance.fr • Site web : www.acatfrance.fr

*Merci de ne pas jeter sur la voie publique